ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

Objet: **Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant des fonds sis à Rodange, au lieu-dit « A la Croix Saint-Pierre – 2 » SD : R-30 - lancement de procédure**

Conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le bureau d'architectes DEWEY MULLER de Luxembourg, pour le compte de la société RXC Promotions S.A. d'Esch-sur-Alzette, a déposé **un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » concernant des fonds sis à Rodange, au lieu-dit « A la Croix Saint-Pierre - 2 ».**

Le dossier et les plans afférents sont déposés pendant 30 jours, **du 27 octobre au 26 novembre 2026 inclus**, aux bureaux du département urbanisme de la Commune de Pétange, « Haus bei der Kor », 1C, rue de la Chiers à Pétange, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Pendant ce délai, le dossier est également publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune (*www.petange.lu*). Cependant, seules les pièces déposées au département urbanisme de la Commune font foi.

Les observations et objections éventuelles doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours susmentionné, et mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Pétange, le 27 octobre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire, Le bourgmestre f.f.,